

La traduction « inclusive »

Jacques NICOLE

Titulaire d'un doctorat ès lettres (linguistique africaine) de l'Université de Nice, l'auteur a été conseiller en linguistique à SIL Togo-Bénin et directeur des Cours d'introduction à la linguistique en français de SIL International. Il a séjourné au Togo de 1978 à 2014 et a participé au programme de traduction en langue nawdm.

Depuis quelques années, en France en tout cas, certains mouvements font le procès de formulations jugées sexistes de la langue. En ce qui concerne la traduction, se joint à cela le souci de formulations qui évitent la possibilité d'être interprétées comme exclusives. Dans certains cas, on fait une comparaison avec l'anglais, et le français est jugé, sur ce point, comme étant « en retard ».

En fait, le français est surtout différent de l'anglais. Comme préalable à toute réflexion, une observation linguistique s'avère indispensable. Les langues du monde sont diverses. En ce qui concerne la distinction sexuelle, on a en gros trois stratégies :

1. Aucune distinction grammaticale selon le sexe, ni dans le système nominal, ni dans le système pronominal ;
2. Une distinction sémantique des genres, marquée principalement dans le système pronominal ;
3. Une distinction grammaticale des genres, marquée en particulier dans le système nominal.

On laissera de côté le premier cas qui n'est pas concerné par notre sujet. Il s'agit, entre autres, des langues Niger-Congo, aussi bien celles à classes nominales (bantou, voltaïque, atlantiques, etc.) que les autres (kwa, kru, etc.). Dans les premières, il y a bien des distinctions grammaticales qui concernent les nominaux et les pronominaux en accord, mais ces distinctions ne sont pas basées sur le sexe. Dans les secondes, il n'y a aucune distinction, ni dans les noms, ni dans les pronoms.

L'anglais actuel est une langue du deuxième type. Dans cette langue, « he » (« him » en fonction d'objet, « his » pour le possessif) ne renvoie qu'à un être humain de sexe masculin, et « she » (« her » pour l'objet et pour le possessif) ne renvoie qu'à un être humain de sexe féminin ; pour tout le reste, on a « it » (« its » pour le possessif). Au singulier – et au singulier seulement – on a un accord fondé sur le genre sémantique. Ainsi, « sa tête » se dira « his head » s'il s'agit d'un homme, « her head » s'il s'agit d'une femme, et « its head » s'il s'agit d'autre chose, d'un animal, par exemple. On constatera que cela ne concerne que l'accord, les noms eux-mêmes ne forment qu'une seule catégorie grammaticale indifférenciée.

Le français, lui, est du troisième type. Les noms, en français, se trouvent être actuellement répartis en deux ensembles, l'un non-marqué (traditionnellement appelé « masculin ») et l'autre marqué (traditionnellement appelé « féminin »). Le genre grammatical du nom détermine le choix de l'article, du possessif et induit un mécanisme d'accord, en particulier sur l'adjectif. On dit « sa belle tête » parce que « tête » est féminin, quel que soit le possesseur, mais « son beau corps » parce que « corps » est masculin. Ce n'est que très marginalement, essentiellement pour les termes de parenté et quelques animaux domestiques, que cette distinction grammaticale reflète aussi une distinction sémantique. Pour l'immense majorité du vocabulaire, le sexe n'a absolument rien à voir avec la contrainte grammaticale du « genre ». Ainsi « une rivière », « une chaise », ou « une glace » ne sont pas plus féminines qu'« un fauteuil », « un ruisseau », ou « un miroir » ; « un édifice », « un véhicule » ou « un parc » n'ont rien de plus masculin qu'« une maison », « une voiture » ou « une forêt ». Et même, certaines caractéristiques typiquement féminines, comme « les seins » ou « l'utérus » sont du genre dit masculin, alors que « la barbe » ou « la prostate » pourtant typiquement masculines, sont du genre dit féminin. Très souvent, « une sentinelle » est un homme et « un mannequin » une femme. Même quand le sexe est connu, la contrainte grammaticale persiste : on dit « une antilope mâle » et « un rhinocéros femelle ». Et un homme peut malheureusement être « une méchante canaille » et une femme « un cruel tyran ».

Dans une langue comme le français, c'est le genre non marqué (traditionnellement appelé masculin) qui est utilisé par défaut. On s'en sert, en particulier, pour nominaliser des formes non nominales, que ce soient des verbes (« le manger », « le boire »), des adverbes (« le plus », « le bien »), des adjectifs (« le beau », « le rouge »), des interjections (« un ouf de soulagement »), des conjonctions (« un si »), des expressions (« le qu'en-dira-t-on »). C'est aussi dans ce genre grammatical qu'on insère bon nombre d'emprunts (« le week-end » alors que pourtant « la semaine » et « la fin » sont tous deux du féminin). Mais surtout on l'utilise pour l'accord avec un antécédent complexe comportant des noms des deux genres : en parlant de mon père et de ma mère, je dirai « ils s'aimaient ».

Les noms utilisés de façon grammaticalement générique ne sauraient renvoyer à des catégories sémantiques : ainsi, à propos de telle ville on dira « elle a plus de 100 000 habitants, ... ils votent majoritairement à gauche », mais les femmes sont bien évidemment comptabilisées ; de même, on dira « dimanche, il y avait 120 personnes au culte, ... elles ont bien accueilli les visiteurs », mais les hommes participaient à cet accueil.

Etant donné cette différence linguistique fondamentale, il serait très grave, pour une traduction en français, d'importer sans une réflexion propre les solutions adoptées par une traduction en anglais, tout simplement par « mode » ou « pour faire

bien », ou à cause de justificatifs qui valent pour l'anglais sans se demander s'ils valent pour le français.

La Bible du Semeur, dans sa révision de 2015, à voulu avoir des expressions plus inclusives. C'est aussi ce qui est projeté pour la prochaine révision de la Bible en français courant. On peut cependant se demander si, en voulant être inclusif, on ne risque pas finalement de devenir plus exclusif. Car, dans une langue comme le français – où l'on utilise les genres de façon grammaticale – on est habitué à ne pas associer genre grammatical et réalité sexuelle. C'est comme cela que nous parlons tous les jours. Il y a quelques temps, par exemple, à la radio, on annonçait une grève, dans les TER de Rhône-Alpes, des « employés » en disant correctement « Ils protestent contre la suppression de postes de contrôleurs », même si de nombreuses femmes occupent ces postes et qu'elles font grève et protestent.

Ainsi, dans le Semeur 2015, en 2 Thess 3.1 on a « Finalement, frères et sœurs, priez pour nous... », avec une formulation dite « inclusive », mais au verset 2 on a « Priez aussi pour que nous soyons délivrés des hommes insensés et méchants ». N'y a-t-il aucun danger qu'il y ait des femmes insensées et méchantes ? Plus grave, me semble-t-il, que faut-il penser des paroles de Jésus en Matt 25.40 « chaque fois que vous avez fait cela à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait » ? Ce qu'on fait aux sœurs ne compte-t-il pas ? En voulant être inclusif, on en est devenu exclusif, car si on est explicite à une place, le lecteur en déduit inconsciemment que la traduction est explicite partout.

Il est difficile, en matière linguistique, de faire de la prospective. L'anglais est passé d'une langue à genre grammatical, comme les autres langues germaniques, à une langue à genre sémantique. Mais le français, dans son fonctionnement actuel, reste bien une langue à genre grammatical.